

## Fiche de Données de Sécurité

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE**

<b>Nom du Produit</b>	: Shell Refrigeration Oil S4 FR-V 68
<b>Utilisations</b>	: Huile pour compresseurs frigorifiques.
<b>Code Produit</b>	: 001D8400
<b>Fabricant/Fournisseur</b>	: <b>Société des Pétroles Shell</b> Immeuble les Portes de la Défense 307 Rue D'Estienne D'Orves F-92708 Colombes Cedex
<b>Téléphone</b>	: (+33) 0969366018
<b>Télécopie</b>	: (+33) 0969366030
<b>Courrier électronique du contact pour la FDS</b>	: Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche technique santé-sécurité, prière de contacter lubricantSDS@shell.com par e-mail.
<b>Numéros d'Appel d'Urgence</b>	: Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 27 46 37 02) ORFILA: 01 45 42 59 59

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

<b>Classification CE</b>	: Dangereux pour l'environnement.
<b>Dangers pour la santé</b>	: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'injection intra-cutanée sous haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales. L'huile utilisée peut contenir des impuretés nocives.
<b>Signes et symptômes</b>	: Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évidence une nécrose locale. Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
<b>Dangers physiques et chimiques</b>	: Non classé inflammable mais peut brûler.
<b>Effets sur l'environnement</b>	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<b>Description de la préparation</b>	: Alkylbenzène.
<b>Composants Dangereux</b>	

## Fiche de Données de Sécurité

Identité chimique	CAS	EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Conc.
Alkylbenzènes à longue chaîne	68512-02-7	270-954-2	)	R53	99,00 - 100,00 %

**Informations Complémentaires** : Se référer au chapitre 16 pour le texte complet des expressions R de la CE.

## 4. PREMIERS SOINS

- Informations Générales** : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.
- Inhalation** : Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau avant de la laver avec du savon si du savon est disponible. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser. Lors de l'utilisation de matériel sous haute pression, une injection de produit sous la peau peut arriver. Si des blessures sous haute pression se produisent, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne pas attendre que des symptômes apparaissent. Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure apparente.
- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment les yeux avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin ou hospitaliser.
- Ingestion** : En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion de quantités importantes, mais il faut tout de même consulter un médecin.
- Instructions pour le Médecin** : Traiter selon les symptômes. Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires et la perte de fonction. Parce que les blessures au point d'entrée sont petites en apparence et ne reflètent pas la gravité des lésions plus profondes, une exploration chirurgicale pour déterminer l'étendue du degré d'intervention peut être nécessaire. Il faut éviter les anesthésiants locaux ou de faire tremper la blessure dans de l'eau très chaude parce que cela peut contribuer à faire enfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une exploration plus étendue est indispensable.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

- Dangers Spécifiques** : Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Monoxyde de carbone. Composés organiques et inorganiques non identifiés.

**Fiche de Données de Sécurité**

- Agent extincteur approprié** : Mousse, pulvérisation d'eau ou brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- Moyens d'Extinction Déconseillés** : Ne pas utiliser d'eau en jet.
- Équipement de protection pour les pompiers.** : Pour s'approcher d'un feu, dans un lieu confiné, porter un équipement approprié de protection comprenant un appareil respiratoire.

---

**6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Eviter tout contact en cas de déversement ou de fuite du produit. Pour plus de renseignements sur le choix de l'équipement de protection individuel, se reporter à la section 8 de la fiche technique santé-sécurité. Pour les informations relatives à l'élimination, voir Chapitre 13. Se conformer aux réglementations locales et internationales en vigueur.

- Mesures de protection** : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
- Méthodes de Nettoyage.** : Epanchage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.  
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir l'épandage. Récupérer le liquide directement ou dans un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau convenable, et éliminer de manière adéquate.
- Conseils Supplémentaires** : Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être retenus.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Précautions Générales** : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction locale. Eliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour l'évaluation des risques liés aux conditions locales, afin de faciliter la détermination des contrôles à mettre en place pour garantir une manutention, un stockage et une élimination de ce matériau dans de bonnes conditions de sécurité.
- Manipulation** : Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et (ou) de brouillards. Lorsque le produit manipulé est conditionné en fûts, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié.
- Entreposage** : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés.  
Température de stockage: 0 - 50°C / 32 - 122°F
- Matériaux Recommandés** : Pour les récipient/réservoirs ou leur revêtement interne, utiliser acier doux.

**Fiche de Données de Sécurité**

**Matériaux Déconseillés** : Pour les conteneurs ou les revêtements de conteneurs, éviter le PVC, le polyéthylène ou le polyéthylène haute densité.

---

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Si la valeur de l'ACGIH (Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

**Limites d'exposition sur le lieu de travail**

**Contrôles de l'Exposition** : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le matériau est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, le matériau risque davantage de se concentrer dans l'air.

**Équipement de protection individuelle** : L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes nationales recommandées. Vérifier avec les fournisseurs de l'équipement de protection individuelle.

**Protection Respiratoire** : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail, sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté à des mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ébullition > 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN141.

**Protection des Mains** : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex., la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

**Protection des yeux** : En cas d'éventuelles projections, porter des lunettes de

**Fiche de Données de Sécurité**

	protection ou un écran facial complet. Homologué à la Norme UE EN166
<b>Vêtements de Protection</b>	: Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standard.
<b>Méthodes de Contrôle</b>	: Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée.
<b>Contrôles de l'exposition Environnementale</b>	: Minimiser le déversement dans l'environnement. Une évaluation de l'environnement doit être effectuée pour s'assurer de la conformité à la législation locale en matière d'environnement.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	: Incolore. Liquide à température ambiante.
Odeur	: Hydrocarbure léger.
pH	: Non applicable.
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	: > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
Point d'écoulement	: Typique -39 °C / -38 °F
Point d'éclair	: Typique 190 °C / 374 °F (COC)
Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: Typique 1 - 10 %(V)
Température d'auto-inflammation	: > 320 °C / 608 °F
Pression de vapeur	: < 0,5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
Masse volumique	: Typique 871 kg/m <sup>3</sup> à 15 °C / 59 °F
Solubilité dans l'eau	: Négligeable.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
Viscosité cinématique	: Typique 68 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C / 104 °F
Densité de vapeur (air=1)	: > 1 (Valeur(s) estimée(s))
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	: Données non disponibles

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>Stabilité</b>	: Stable.
<b>Conditions à Éviter</b>	: Températures extrêmes et lumière solaire directe.
<b>Matières à Éviter</b>	: Agents oxydants forts.
<b>Produits de Décomposition Dangereux</b>	: Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Base d'Évaluation</b>	: L'information fournie est basée sur les données des
--------------------------	---

## Fiche de Données de Sécurité

	composants et sur la toxicologie de produits similaires.
<b>Toxicité Orale Aiguë</b>	: Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Rat
<b>Toxicité Dermique Aiguë</b>	: Estimé modérément toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Lapin
<b>Toxicité Aiguë par Inhalation</b>	: N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Irritation de la Peau</b>	: Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.
<b>Irritation des Yeux</b>	: Possibilité d'irritation légère.
<b>Irritation des Voies Respiratoires</b>	: L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation.
<b>Sensibilisation</b>	: Estimé non sensibilisant pour la peau.
<b>Doses Répétées de Toxicité</b>	: Non considéré comme un danger.
<b>Mutagénicité</b>	: Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.
<b>Cancérogénicité</b>	: Les composants ne sont pas reconnus comme étant associés à des effets cancérogènes.
<b>Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement</b>	: Non considéré comme un danger.
<b>Informations Complémentaires</b>	: Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination. TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité. Une injection à haute pression de produit dans la peau peut provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé chirurgicalement.

---

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues.

<b>Toxicité Aiguë</b>	: Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Estimé pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un extrait aqueux test).
<b>Mobilité</b>	: Liquide dans la plupart des conditions de l'environnement. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.
<b>Persistance / Dégradabilité</b>	: Estimé non facilement biodégradable. Les principaux constituants sont estimés naturellement biodégradables. Toutefois certains composants du produit peuvent persister dans l'environnement.
<b>Bioaccumulation</b>	: Contient des composants potentiellement bioaccumulables.
<b>Autres effets négatifs</b>	: Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités

**Fiche de Données de Sécurité**

importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de participer au réchauffement climatique.

---

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS**

- Élimination du Produit** : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Emballage Souillé** : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
- Législation locale** : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Code UE de destruction des déchets (EWC) 13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs. La classification des déchets incombe toujours à l'utilisateur final.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADR

**RID**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement RID

**ADNR**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement ADNR

**IMDG**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IMDG

**IATA (des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer)**

Non classé dangereux pour le transport selon le règlement IATA

---

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

- Classification CE : Dangereux pour l'environnement.  
Symboles CE : L'Etiquette de Danger n'est pas requise  
Phrases de risque CE : R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Fiche de Données de Sécurité**

- Conseils de prudence : S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité.
- Inventaires locaux**
- EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.
- TSCA : Tous les composants sont répertoriés.
- Autres informations : Code Sécurité sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du Travail - Surveillance médicale spéciale : Article R.241-50, arrêté du 11.07.1977. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: non concerné

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Phrase(s) R

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Numéro de version de la Fiche de données de sécurité** : 1.0

**Fiche de données de sécurité valide à partir du (date)** : 15.09.2010

**Révisions de la Fiche de données de sécurité** : Un trait vertical (|) dans la marge gauche indique un amendement par rapport à la première version.

**Réglementation relative à la fiche de données de sécurité** : Règlement 1907/2006/EC

**Distribution de FDS** : Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.

**Avis** : LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDES SUR L'ETAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT ET ONT POUR OBJET LA DESCRIPTION DU PRODUIT AUX REGARDS DES EXIGENCES DANS LE DOMAINE OU LES DOMAINES DE LA SANTE, DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT. CES RENSEIGNEMENTS NE SAURAIENT EN AUCUN CAS CONSTITUER UNE QUELCONQUE GARANTIE DES PROPRIETES SPECIFIQUES DU PRODUIT.